Autorisation de tournage

Vous envisagez de réaliser un reportage/tournage/prise de vues sur la ville de Pessac ? Pensez à faire une demande d'autorisation de tournage.

Vous envisagez de réaliser un reportage/tournage/prise de vues sur la ville de Pessac. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre commune.

Pour faciliter le bon déroulement de votre venue, il est nécessaire de télécharger le formulaire au format PDF ci-dessous et de nous le retourner, et ce **au plus tard 15 jours avant le début de votre projet**.

CONTACT

Relations Presse

Florian Corral, attaché de presse.

06 65 82 19 62
Courriel

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS